COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet X YouTube LinkedIn

Communiqué de presse

Non officiel

Nº 2025/56
Le 17 décembre 2025

Modification de l'article 78 du Règlement de la Cour

LA HAYE, le 17 décembre 2025. Dans le cadre du processus de réexamen constant de ses procédures et méthodes de travail, la Cour internationale de Justice a modifié l'article 78 de son Règlement afin de tenir compte de la question de la publication de rapports des parties sur la mise en œuvre des mesures conservatoires indiquées par elle.

Il est rappelé que l'article 78 du Règlement de la Cour, dans sa version actuelle, dispose ceci : « La Cour peut demander aux parties des renseignements sur toutes questions relatives à la mise en œuvre de mesures conservatoires indiquées par elle. »

L'article 78 du Règlement de la Cour, tel que modifié, entrera en vigueur le 2 février 2026 et sera libellé comme suit :

« *Article 78*

1. La Cour peut demander aux parties de lui présenter, dans un délai qu'elle aura fixé, des rapports sur les mesures que celles-ci auront prises pour donner effet à une ordonnance en indication de mesures conservatoires. Elle peut aussi leur demander des renseignements sur d'autres questions relatives à toute mesure conservatoire indiquée par elle.

2. Lorsqu'elle demande que lui soit soumis un rapport en application du paragraphe 1 du présent article, la Cour, après avoir consulté les parties, rend tout ou partie de ce rapport accessible au public le plus tôt possible, à moins que, une partie ayant soulevé une objection, elle n'en décide autrement. »

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

Mme Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336
Mme Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337
M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : media@icj-cij.org